

Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)

Caractéristiques essentielles

Qu'est-ce qu'un système de crédits ?

Un système de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. La définition des crédits au niveau de l'enseignement supérieur se base sur les paramètres suivants : charge de travail de l'étudiant, nombre d'heures de cours et objectifs de formation in fine.

Qu'est-ce que l'ECTS ?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en terme de connaissances et de compétences à acquérir.

Comment l'ECTS a-t-il évolué ?

L'ECTS a été mis en place en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. Il fait désormais partie du programme Socrates. L'ECTS est le seul système de crédits qui ait été expérimenté et utilisé avec succès en Europe. Mis sur œuvre à l'origine pour assurer le transfert de crédits, l'ECTS a permis de faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, et de développer qualitativement la mobilité des étudiants en Europe. Depuis peu, l'ECTS évolue vers un système d'accumulation de crédits mis en œuvre au plan institutionnel, régional, national et européen. Tel est l'un des objectifs clés de la Déclaration de Bologne de juin 1999.

Pourquoi instaurer l'ECTS ?

L'ECTS facilite la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants, tant locaux qu'étrangers. Il facilite également la mobilité et la reconnaissance académique. L'ECTS aide les universités à organiser et à réviser leurs programmes d'études. Le système peut s'utiliser dans le cadre de programmes et de modes d'enseignement diversifiés. Il renforce l'attractivité de l'enseignement supérieur européen pour les étudiants d'autres continents.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de l'ECTS ?

- L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée de 36 à 40 semaines par an, la valeur d'un crédit représente donc 25 à 30 heures de travail. Par charge de travail, on entend le temps dont a besoin en théorie un étudiant moyen pour atteindre l'ensemble des résultats requis au terme de la formation.
- Les crédits sont un moyen de quantifier les objectifs de formation. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, qu'elle qu'en soit la durée. Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de la formation.

- L'attribution des crédits ECTS se base sur la durée officielle d'un cycle d'études. Le travail total à accomplir pour obtenir un diplôme de premier cycle d'une durée officielle de trois ou quatre années correspond à 180 ou 240 crédits.
- La charge de travail de l'étudiant comprend le temps passé à assister aux cours, à participer à des séminaires, à étudier de manière indépendante, à se préparer et se soumettre aux examens etc...
- Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, etc...), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études dans le programme concerné.
- Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note locale ou nationale. Un exemple de bonne pratique consiste à ajouter un grade ECTS, en particulier en cas de transfert de crédits. L'échelle de notation ECTS classe les étudiants sur une base statistique. C'est pourquoi les données statistiques concernant les résultats des étudiants sont une condition préalable à l'application du système de notation ECTS. Les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante :
 - A les 10 % meilleurs
 - B les 25% suivants
 - C les 30% suivants
 - D les 25% suivants
 - E les 10% restants
 Une distinction est opérée entre les grades FX et F, utilisés pour les étudiants en échec. FX signifie : " échec - un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir ", et F : " échec - un travail considérable est nécessaire ". L'indication des taux d'échec dans le relevé des résultats est facultative.

Quels sont les documents essentiels de l'ECTS ?

- Le Catalogue de Cours de l'établissement, à publier dans deux langues (ou uniquement en anglais dans le cas de programmes enseignés dans cette langue) sur l'internet ou sur support papier. Ce catalogue de cours doit intégrer les éléments figurant sur la liste jointe au présent document, et notamment fournir des informations destinées aux étudiants étrangers accueillis dans l'établissement.
- Le Contrat d'Etudes comprend la liste des cours à suivre. Il fait l'objet d'un accord entre l'étudiant et le responsable académique de l'établissement concerné. En cas de transfert de crédits, le contrat d'études doit faire l'objet d'un accord entre l'étudiant et les deux établissements concernés avant le départ de l'étudiant. Il doit être actualisé immédiatement en cas de changement de cours après l'arrivée dans l'établissement d'accueil.
- Le Relevé de Notes présente les résultats de l'étudiant avec la liste des cours suivis, les crédits obtenus, les notes locales et les grades ECTS correspondants. En cas de transfert de crédits, le relevé de notes de l'étudiant sortant doit être émis par l'établissement d'origine avant son départ, et celui de l'étudiant entrant par l'établissement d'accueil au terme de la période d'études.

Comment obtenir le label ECTS ?

- Le label ECTS est octroyé aux établissements qui appliquent correctement l'ECTS dans tous les programmes des premier et deuxième cycles. Le label permettra d'augmenter la notoriété de l'établissement en terme de transparence et de qualité au plan de la coopération européenne et internationale.
- Les critères à remplir pour obtenir le label sont les suivants : un catalogue de cours (en ligne ou sur papier) en deux langues (ou uniquement en anglais pour les programmes enseignés dans cette

langue), l'utilisation des crédits ECTS, des exemples de contrats d'études, des relevés de notes et des preuves tangibles de reconnaissance académique.

- Un formulaire de demande sera publié sur le site web du Bureau d'Assistance Technique Socrates, Leonardo & Youth en juin 2003 (www.socleoyouth.be). La date limite de dépôt des demandes sera le 1er novembre 2003 (l'échéance sera annuelle ultérieurement). Le label sera valable pendant trois années académiques à compter de l'année 2004/2005. La liste des établissements titulaires du label sera publiée sur le site web Europa.

Qu'est-ce que le Supplément au Diplôme ?

Le Supplément au Diplôme est un document joint au diplôme de l'enseignement supérieur, qui donne une description standardisée de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et du statut des études suivies et réussies par le diplômé. Le supplément au diplôme assure la transparence et facilite la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Le label "Supplément au Diplôme" sera octroyé aux établissements qui délivrent à tous les diplômés de tous leurs programmes de premier et deuxième cycles un Supplément au Diplôme conforme à la structure et aux recommandations figurant sur le site web ci-dessous.

Où trouver plus d'informations sur l'ECTS ?

Le site web Europa de la Commission européenne présente de plus amples informations sur l'ECTS et le Supplément au Diplôme, et notamment la liste des Conseillers ECTS/SD ainsi que certaines recommandations pour la réalisation d'un bon Catalogue de Cours :

<http://europa.eu.int/comm/education/socrates/ects.html>

Liste des points à faire apparaître dans le Catalogue de Cours

Informations sur l'établissement

- Dénomination et adresse
- Calendrier académique
- Responsables académiques
- Présentation du système éducatif national
- Description générale de l'établissement (avec indication de son type et de son statut)
- Liste des programmes proposés
- Procédures d'admission et d'inscription
- Principaux règlements en vigueur dans l'établissement
- Conseiller en matière de mobilité des étudiants

Informations sur les programmes de cours

Description générale

- Qualifications décernées
- Modalités d'admission
- Objectifs académiques et professionnels
- Accès à des études complémentaires
- Diagramme de la structure des cours, avec indication des crédits (60 par an)
- Modalités de contrôle et d'évaluation
- Responsable académique

Description des différentes unités de cours

- Intitulé du cours

- Code du cours
- Type de cours
- Niveau du cours
- Année d'études
- Semestre/trimestre
- Nombre de crédits alloués (selon la charge de travail)
- Nom du professeur
- Objectif du cours (résultats escomptés au terme de l'apprentissage et compétences à acquérir)
- Pré-requis
- Contenu du cours
- Références bibliographiques
- Méthodes d'enseignement
- Méthodes d'évaluation
- Langue d'enseignement

Informations générales à l'intention des étudiants

- Hébergement
- Repas
- Couverture sociale
- Assurances
- Services médicaux
- Services spéciaux pour étudiants ayant des besoins particuliers
- Aides financières
- Coût de la vie
- Bureau d'information pour les étudiants
- Equipements pédagogiques
- Programmes d'échanges internationaux
- Informations pratiques pour les étudiants mobiles
- Dates et délais d'inscription, documents demandés aux étudiants mobiles
- Cours de langues
- Stages en entreprise
- Installations sportives
- Activités extra universitaires et loisirs
- Associations d'étudiants

* * *